



santé
famille
retraite
services

Attestation de loyer



10842*07

A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil...

Art. D 542-17 et R 831-11 du code de la Sécurité sociale
Arrêté du 22 août 1986

Nom et prénom ou raison sociale (du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) : SEI Revellat Perroquets
 Adresse : 33 Rue des Perroquets - 94350 Villiers sur-Marne
 N° de téléphone : 06 60 47 71 64
 N° de fax : _____ Adresse mél : evelyne @ revellat - fr
 N° SIRET : 803 472 026 000 19
 certifie sur l'honneur que M. ou Mme (nom et prénom) : DEPREZ Lucile et M. ou Mme (nom et prénom) : _____
 est (sont) locataire(s) en titre depuis le _____ du logement situé (adresse complète) _____

- S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? oui non
- Surface réelle du logement (en mètres carrés) : 110 m²
- S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? oui non. Si oui nombre de colocataires (y compris le demandeur) _____
- Montant mensuel du loyer (payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)

- Mois d'entrée dans les lieux, précisez ce mois : _____
 Loyer sans les charges : 580 € Montant des charges : 50 € Si meublé : montant charges comprises 630 €
 Montant total du loyer en cas de colocation : _____ €

- Mois de juillet, précisez l'année : _____
 Loyer sans les charges : _____ € Montant des charges : _____ € Si meublé : montant charges comprises _____ €

- Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? oui non
- S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté : _____
- S'agit-il d'une sous-location ? oui non. Si oui s'agit-il d'une sous-location :
 dans une famille d'accueil par une association autre (préciser) : _____
- S'agit-il d'un hôtel ou d'une pension de famille oui non

■ Si le logement est conventionné

- code bailleur _____
- code programme _____
- n° de convention _____
- code agence _____
- code locataire _____
- signée le _____ renouvelée le _____

■ S'il s'agit d'un logement pour lequel l'allocation de logement est versée automatiquement au bailleur

- code bailleur _____
- code agence _____
- code locataire _____

■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ?

oui non (Si oui n'oubliez pas de remplir la demande de versement direct)

■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous ? oui non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
 - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
 - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins de 20 m³.

A Villiers sur-Marne Le 10 / 12 / 2014

Signature - cachet

(du propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil)

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités). La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf/MSA

W 5002503 W Date de 1^{ère} demande : 09/12/2014

ATTLOG N° d'allocataire :

S 7157 d - 11/2013